



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Madame Marylise LEBRANCHU  
**Ministre de la Réforme de l'État, de la  
Décentralisation et de la Fonction Publique**  
BP 10445  
75327 PARIS Cedex 07

**Paris, le 25 février 2014**

*Nos Réf: SG 2014.02.25. MOE MB  
Objet : Examen professionnel grade Rédacteur*

Madame la Ministre,

Entre 2005 et 2011, de nombreux agents de catégorie C ont utilisé la possibilité qui leur était alors ouverte de passer un examen professionnel pour être plus rapidement promouvables au grade de rédacteur, et souvent avec succès.

Malheureusement pendant cette période, les quotas d'avancement ont été insuffisamment élargis pour qu'ils puissent tous être promus dans des délais raisonnables et ce, malgré les alertes incessantes des organisations syndicales à ce sujet.

Comme vous le savez, Interco CFDT a finalement fortement demandé que ces lauréats de l'examen professionnel de rédacteur puissent être promus hors quota, pour que leur investissement et les compétences qu'ils ont démontrées soient reconnus sans retard, au lieu d'accumuler amertume et démotivation.

Cette solution n'a malheureusement pas été retenue, et maintenant plusieurs années après leur réussite à l'examen, nombre d'agents n'ont pas encore pu être nommés et ne pourront l'être rapidement, compte-tenu du quota en vigueur.

C'est pourquoi nous sollicitons auprès de vous que cette question soit réexaminée dans les meilleurs délais.

Sûre de votre attention, et en vous remerciant par avance,  
Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Marie-Odile ESCH  
Secrétaire Générale